ON N'EST PAS CONTENT

Lors du CTEP du 29 novembre un point a particulièrement suscité notre attention. La direction a mis en place un <u>dispositif de contrôle médical</u> qui permettrait, à la demande du responsable hiérarchique, qu'un sous traitant mandaté et payé par l'agence contrôle le bien fondé d'un arrêt maladie de tout agent suspect.

Une idée aussi saugrenue que peu originale puisque le gouvernement l'a eu avant elle, sauf que le gouvernement, lui, s'en est tenu à l'effet d'annonce et qu'il a compris que sa copie devait être revue, voire déchirée, compte tenu des réactions de l'opinion publique et des difficultés pratiques de mises en œuvre : comment prouver stress, dépression, burn out, voire une grippe après 3 ou 4 jours ... ? cadre juridique en cas de déjugement de la décision d'un médecin ? , possibilité de recours du patient contre ce même médecin qui a jusqu'à preuve du contraire prescrit l'arrêt en connaissance de cause ?, etc.

Nous nous sommes d'abord étonnés de cette idée puisqu'il n'y a manifestement PAS DE PROBLEME à l'Agence et que

Le niveau d'arrêts maladie y est nettement inférieur à la moyenne nationale. Et c'est tant mieux .

Quel est donc le problème ???

Dans les faits, c'est bien le comportement d'un très faible nombre de personnes (?) qui est en cause. Encore une fois le comportement d'un ou deux pénalise tout le monde : il est temps que chacun le comprenne et prenne ses responsabilités. Et encore une fois des managers face à une situation qu'ils sont incapable de gérer (alors qu'ils sont aussi payés pour ça) se défaussent de leurs responsabilités par la sous traitance du problème selon la formule quasi consacrée. (et à quel cout en pleine RGPP!!).

Notre direction assure user de ce dispositif avec discernement, mais quid de la suivante ?

Alors à l'avenir, n'allez voir votre médecin qu'à la toute dernière extrémité et, si vous êtes en arrêt, n'ouvrez à personne, méfiez vous de tout le monde, et préparez vous à vous retourner contre votre médecin qui n'y connaît rien. Nous vous informerons de vos droits si ce projet est maintenu. Ou alors <u>n'acceptons pas ce dispositif inefficace et nuisible</u>.

Ce n'est pas comme ça qu'on règle les problèmes. Un peu de courage, msieursdames, mais pas sur qu'il existe des formations pour ça ..

On vit décidément une époque formidable



Vos représentants de la section locale du SNE-FSU Agence de l'eau Rhin-Meuse